



# ASSURER VOTRE SANTÉ, C'EST PRÉSERVER VOTRE ACTIVITÉ NON SALARIÉE



En tant que travailleur non salarié, mandataire social ou encore micro-entrepreneur, la bonne continuité de votre activité **dépend de votre bonne santé.**

Notre offre Generali Santé Pro a été spécialement conçue pour **répondre au mieux à vos attentes et à celles de vos proches.** Vous avez le choix entre **8 formules** selon le niveau de protection souhaité et votre budget.

En tant que complémentaire santé dédiée aux TNS, Generali Santé Pro est **éligible à la déduction fiscale** prévue par la loi Madelin.

## CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE PROTECTION PARMI 8 FORMULES AUX CHOIX

Parce que chaque professionnel est différent, Generali Santé Pro propose un large choix de formules, du budget serré aux exigences les plus élevées :



- 3 formules pour couvrir **l'essentiel selon votre budget ;**
- 3 formules pour **ajuster votre protection selon vos besoins** (optique ou dentaire) ;
- 2 formules pour **répondre aux besoins les plus exigeants** en matière de couverture santé.

### POUR TOUTES NOS FORMULES

- Couverture **immédiate sans délai de carence.**
- Grâce au 100 % Santé, des **d'équipements sans reste à charge** en optique, dentaire et audiologie.
- Couverture **pour vous uniquement,** ou **également avec votre famille.**

### ET SELON LA FORMULE CHOISIE \*

- Les équipements dentaires (prothèses, orthodontie, implants, etc.) **non remboursés par la Sécurité sociale.**
- Les dépenses liées aux **médecines douces.**
- La chambre particulière, **lit d'accompagnement pour les enfants.**
- Les médicaments (homéopathie, pilules contraceptives, etc.) et vaccins **non remboursés par la Sécurité sociale.**

# ACCÉDEZ GRATUITEMENT À NOTRE SERVICE DE TÉLÉCONSULTATION



24 h/24  
7 j/7

Parce que les **contraintes professionnelles du travailleur non salarié** peuvent compliquer les visites chez le médecin, Generali Santé Pro inclut un **service de téléconsultation**.

Consultez des professionnels de santé où que vous soyez et à n'importe quel moment : ils sont **accessibles 24 h/24 et 7 j/7**, par **téléphone** ou par **vidéo**, **en moins de 30 min** ou sur rendez-vous, et **sans aucun frais à avancer**.

Ce service est **ouvert à l'ensemble des bénéficiaires** sans limite d'utilisation.



## PAS D'AVANCE DE FRAIS CHEZ TOUS LES PRESTATAIRES DE SANTÉ ACCEPTANT LA CARTE DE TIERS PAYANT

### GRÂCE AU RÉSEAU CARTE BLANCHE,

bénéficiez de tarifs négociés auprès de notre réseau composé de près de 180 000 professionnels de santé (dont plus de 7 000 opticiens indépendants ou franchisés). Vous êtes également dispensé d'avance de frais (dans la limite des garanties de votre contrat) sur simple présentation de votre carte de tiers payant.



## LES AVANTAGES GENERALI



### REMBOURSEMENTS SIMPLES ET RAPIDES

Vous êtes remboursés sous 48 h<sup>1</sup> à compter de la réception par Generali Gestion Santé des informations transmises par la Sécurité sociale.



### VOTRE FIDÉLITÉ RÉCOMPENSÉE

Bénéficiez de plafonds augmentés sur de nombreux postes (dentaires, chambre particulière en hospitalisation, soins médecines douces...) :

- après 2 ans puis 4 ans d'ancienneté dès la formule P3 ;
- après 4 ans dès la formule P2.



### PRISE EN CHARGE HOSPITALIÈRE EN MOINS DE 24H

Sur simple appel téléphonique, vous bénéficiez d'une prise en charge hospitalière en moins de 24 h. De cette façon, vous n'avancez pas de frais en cas d'hospitalisation en secteur conventionné.



### DE NOMBREUX SERVICES À VOTRE DISPOSITION

En cas d'hospitalisation<sup>2</sup> ou d'immobilisation<sup>3</sup>, bénéficiez d'un service de garde de vos enfants de moins de 16 ans, d'une aide ménagère à domicile, etc.

<sup>(1)</sup> Dans 95 % des cas, grâce à la télétransmission

<sup>(2)</sup> De plus de 5 jours d'hospitalisation

<sup>(3)</sup> De plus de 7 jours d'immobilisation



# PRENEZ SOIN DE VOTRE SANTÉ TOUT EN DÉDUISANT VOS COTISATIONS DE VOTRE BÉNÉFICE IMPOSABLE

En tant que travailleur non salarié, avec Generali Santé Pro, **vous bénéficiez du cadre fiscal de la loi Madelin<sup>1</sup>**. Vous pouvez bénéficier, d'une réduction jusqu'à 40 % sur vos cotisations, en fonction de votre **Taux Marginal d'Imposition (TMI)**. Vous pouvez calculer votre disponible fiscal (santé + prévoyance<sup>2</sup>) :

- 7 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) + 3,75 % du revenu professionnel ;
- et dans la limite de 3 % de 8 fois le montant du PASS.

## UN EXEMPLE POUR MIEUX COMPRENDRE

Julie est coach professionnelle et a un revenu imposable de 50 000 € par an. **Elle a souscrit à l'offre Generali Santé Pro.**



- Elle pourra donc déduire de son revenu imposable jusqu'à 5 120,76 € (3,75 % de 50 000 € + 7 % de 46 368 €<sup>3</sup>).
- Par ailleurs, Julie est dans une tranche TMI à 30 %. En versant 1 000 € sur un contrat de complémentaire santé Madelin, elle bénéficie d'un avantage fiscal de 300 € d'impôt (dans la limite du disponible fiscal).

<sup>(1)</sup> Selon la réglementation en vigueur et vous devez impérativement être à jour du paiement des cotisations aux régimes vieillesse et maladie obligatoires.

<sup>(2)</sup> Le disponible fiscal intègre aussi vos éventuelles cotisations dans le cadre d'un contrat de prévoyance.

<sup>(3)</sup> Montant du PASS au 1er janvier 2024.



## DES OUTILS DIGITAUX À VOTRE DISPOSITION

**1 Un espace client personnel et sécurisé, monespace.generalif.fr**, (également disponible sur application mobile **Mon Generali - Assurance**) pour vous permettre de réaliser **toutes vos démarches en ligne** :

- demander un remboursement ou un devis de prise en charge hospitalière, dentaire ou optique ;
- suivre vos remboursements ;
- disposer de votre carte Tiers Payant à tout moment ;
- rechercher un professionnel de santé du réseau Carte Blanche.

**2 Le portail WEB Med&Vous** accessible depuis votre espace client, pour retrouver tous nos services en ligne :

- téléconsultation médicale ;
- second avis médical ;
- le programme hospitalisation.



### Votre contact

Dénomination sociale / Nom : .....  
Adresse : .....  
Tél : ..... e-mail : .....  
N° Orias\* : .....

\* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

**Document non contractuel à caractère publicitaire.** Document non contractuel à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. L'adhésion à un contrat ou à certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

**Generali Vie**, Société Anonyme au capital de 341 059 488 euros, 602 062 481 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_03PBRV.

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris.

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sous le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.